

18^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL FCD
de VTT LOISIRS
Vélo à Assistance Électrique (VAE) autorisé
du 28 au 31 mai 2026
à BUHL (Haut-Rhin)

N° 0111/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Patrick NORMAND, CTSN VTT Loisirs - ☎ : 06.16.91.60.59 - ✉ : p.normand@lafederationdefense.fr

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du rassemblement national de VTT Loisirs diffusé sous le n° 0664/FCD/Activités/Sports du 28 octobre 2025.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice).
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN).
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD).
- Annexe 4 : Déroulement du rassemblement et du séjour.
- Annexe 5 : Plan de situation.
- Annexe 6 : Communication et partenariat



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le rassemblement national de VTT Loisirs de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule **du 28 au 31 mai 2026 à BUHL (68)**.

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Nord-Est avec le soutien du Club Sportif et Artistique du 152^{ème} RI (CSA 15.2 RI) de Colmar (056-03-T).

Les vélos à assistance électriques (VAE) sont autorisés.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent.

En cas de non-présentation de ce document, la participation au rassemblement est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Contrairement à l'article 2.6 du règlement permanent rappelé en référence, la ligue Nord-est n'est pas en mesure d'assurer le soutien et l'accompagnement des adhérents en situation de handicap.

II.1. Participation des jeunes

Le rassemblement est ouvert aux jeunes adhérents (moins de 18 ans) sous réserve qu'ils soient accompagnés par un responsable encadrant tel que défini ci-dessous.

II.2. Participation en qualité d'encadrant « Jeunes »

L'encadrant « Jeunes » doit être licencié de la FCD pour la saison en cours et répondre aux mêmes critères de licence qu'un vététiste adulte.

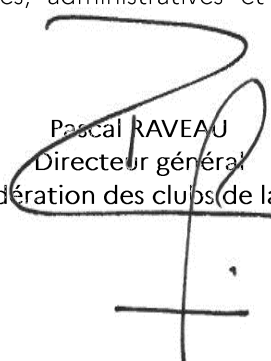
La présence d'un encadrant « Jeunes » est requise pour un groupe de 1 à 8 jeunes maxi, puis 2 encadrants pour 16 jeunes maxi et ainsi de suite.

Les encadrants doivent obligatoirement adhérer au même club que les jeunes à encadrer.

À ce titre, il est pris en charge par la FCD et ne s'acquitte pas de droits de participation sauf s'il est lui-même vététiste.

Il doit présenter pour chaque jeune dont il a la responsabilité les autorisations parentales. (cf. annexes 1-1 et 1-2 du règlement technique rappelé en référence).

Les modalités pratiques logistiques, technique, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.


Pascal RAVEAU
Directeur général
De la Fédération des clubs de la défense

Destinataires (via SYGEMA): in fine.

Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "VTT Loisirs"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "VTT Loisirs"/FCD
- Responsables des clubs supports
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 Sous la responsabilité de la ligue organisatrice

18^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL FCD de VTT LOISIRS
du 28 au 31 mai 2026 à Buhl (68)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Nord-Est Caserne Turenne - 42 rue Lauth 67000 STRASBOURG ☎ : 03 88 32 05 34 📧 : fcd.liguenordest@orange.fr</p> <p>➤ <u>Président de la ligue</u> : Bernard ROUSSELET 📞 : 06.69.34.60.29 📧 : brousselet@sfr.fr</p> <p>➤ <u>Président de la commission sportive de la ligue</u> : Philippe DUCARNE 📞 : 06 43 69 39 18 📧 : sportliguenordestfcd@gmx.fr</p>	<p>CSA 15.2 Colmar (056-03-T) Quartier Walter 2 rue des Belges - BP 30446 68000 COLMAR ☎ : 03 89 21 89 17 📧 : 15.2ricsa@gmail.com</p> <p>➤ <u>Président du club support</u> : PIERSON Romuald 📞 : 03 89 21 89 17 📧 : romuald.pierson@intradef.gouv.fr</p> <p>➤ <u>Responsable VTT du club support</u> : Ludovic CEBOKLI 📞 : 06 99 07 49 52 📧 : ludo.ceb@hotmail.fr</p>
<p>Conseiller technique sportif national VTT Loisirs de la FCD (CTSN)</p>	<p>Conseiller technique sportif régional VTT Loisirs de la Ligue Nord-Est (CTSR)</p>
<p>Patrick NORMAND 📞 : 06.16.91.60.59 📧 : patrick.nmd@laposte.net</p>	<p>Ludovic CEBOKLI 📞 : 06 99 07 49 52 📧 : ludo.ceb@hotmail.fr</p>

2. DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Le programme du séjour est détaillé en annexe 4.

3. CIRCUITS

Les circuits sont validés par le CTSN.

- Vendredi 29 mai 2026 : 61 km / 1400 m D+
- Samedi 30 mai 2026 : 48,8 km / 500 m D+

Leur praticabilité les destine aux vélos type VTT :

- « musculaire »
- à « Assistance Électrique »
- ou encore au VTT type « Fat Bike »

Les zones techniques rendent les circuits inaccessibles aux vélos de type VTC, GRAVEL ou BMX.

Les circuits sont balisés par l'organisateur.

Les traces des circuits au format GPX sont communiquées aux participants le 28 mai 2026.

4. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

4.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

4.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu **le jeudi 28 mai 2026 à partir de 15 heures** au centre d'accueil « Le Rimlishof » - 3 rue du Rimlishof -68530 Buhl (<https://www.rimli.com>).

À cette occasion, ils doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD saison 2025/2026,
- une pièce d'identité,
- pour chaque mineur, par le responsable du club, les autorisations parentales (cf. § 7.3.).

4.3. Hébergement et alimentation

Les participants sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du jeudi 28 mai après-midi jusqu'au petit-déjeuner du dimanche 31 mai 2026.

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

4.3.1. Hébergement

Les participants sont logés sur le site « Le Rimlishof ».

Le linge de toilette (serviettes) est fourni.

4.3.2. Alimentation

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu du rassemblement.

Les participants doivent **impérativement** indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.

4.3.3. Divers

Les animaux domestiques ne sont pas admis sur le site.

4.4. Tenues/Équipements

Les vététistes doivent être équipés :

- d'une tenue adaptée à la pratique du VTT ;
- d'un sac à dos comprenant du matériel de dépannage, une chambre à air, etc. ;
- d'une petite trousse de première urgence ;
- d'un GPS ou Smartphone incluant une application de guidage cartographique (IGN rando, Openrunner, ...),
- **OBLIGATOIREMENT** d'un casque homologué CE.

IMPORTANT : Chaque possesseur de VTT AE doit apporter une rallonge électrique pour les recharges de batteries qui sont possibles uniquement au stockage des vélos en soirée à la fin des randonnées (pas de recharge sur circuit).

La FCD met à disposition de l'organisation 2 tee-shirts « Organisateur » par bénévole.

Des organisateurs/accompagnateurs assurent l'encadrement. Ils sont en possession de trousse de premiers secours.

4.6. Sécurité

Des accompagnateurs sont positionnés aux différents points dangereux (traversées de route, carrefours...).

Ils sont dotés :

- d'un téléphone portable ;
- d'une carte au 1/25.000 ;
- de cartes sur lesquelles sont reportés les itinéraires ;
- d'une fiche de sécurité ;
- d'un gilet réfléchissant (sécurité).

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

18^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL FCD de VTT LOISIRS
du 28 au 31 mai 2026 à Buhl (68)

5. ORGANISATION TECHNIQUE

5.1. Encadrement technique

Il est assuré par les adhérents du club support, le Club Sportif et Artistique 15-2 de COLMAR

Le nombre d'accompagnateurs est de 3 personnes minimum :

- 1 personne pour l'ouverture du circuit ;
- 1 personne pour la sécurité du groupe ;
- 1 personne "serre-file".

5.2. Véhicules

2 véhicules minimum sont prévus :

- 1 Quad pour assurer la récupération éventuelle de personnels et pour le fléchage
- 1 pour assurer le ravitaillement ;
- 1 véhicule de soutien SAN

5.3. Divers

Sont mis à la disposition de tous les participants :

- le règlement technique du rassemblement national VTT Loisirs de la FCD ;
- un pied d'atelier pour vélo ;
- un compresseur d'air ;
- une aire de lavage équipée ;
- du petit outillage de réparation (clés, lubrifiant, pompe, chambres à air...).

5.4. Partenariats pour les réparations d'urgence

Un professionnel pour les réparations d'urgence de VTT VAE a été sollicité par les organisateurs.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Bike and Run'in
2 route de Turckheim
68124 LOGELBACH
☎ : 03.89.27.72.71
✉ : info@runincolmar.fr

6. DISTINCTIONS

Le rassemblement n'est pas une compétition et ne donne pas lieu à un classement avec remise de prix.

Diverses distinctions, telles que définies dans la règlement technique cité en référence, peuvent être remises à l'issue de la manifestation.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
sous la responsabilité des services de la FCD

18^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL FCD de VTT LOISIRS
du 28 au 31 mai 2026 à Buhl (68)

7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

7.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 90 participants (85 compétiteurs et accompagnateurs + 5 organisateurs).

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

IMPORTANT : Les accompagnateurs Jeunes qui souhaitent également être vététistes doivent s'acquitter des droits de participation. Il en est de même pour le chauffeur autre que de transport en commun.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 65 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) ✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans) ✓ 65 € par compétiteur/accompagnateur ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support (limité à 5)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le 30 avril 2026, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date ne sera possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratuité pour : <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnateur « Jeunes » 1 pour 8 jeunes <u>de -18 ans uniquement</u> • Le chauffeur de transport collectif (<u>autocar ou minibus 9 places, militaire ou civil</u>) • Le CTSN • Les organisateurs (<u>limités à 5</u>) ✓ 65 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u> 	<p>Les accompagnateurs officiels doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte hébergé
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune hébergé
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur/Accompagnateur	⇒ ✓ Comp/Accomp hébergé
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 8 jeunes <u>de - 18 ans uniquement</u>)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Chauffeur de transport collectif (autocar ou minibus 9 places, militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national pour le VTT Loisirs (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organiseurs	⇒ ✓ Organisateur

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50€ est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

7.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

Cas particuliers :

a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : p.raveau@lafederationdefense.fr
- au président de la commission sportive : g.demouliez@lafederationdefense.fr
- au bureau Sport/Formation : e.boulesteix@lafederationdefense.fr

et

c.macquet@lafederationdefense.fr

Le devis de la société de location est indispensable. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD d'une nuitée avec petit-déjeuner et d'un dîner, dans les limites fixées par les notes n° 0432/FCD du 1^{er} juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025. Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

7.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

Cf. article 2.4. et annexes 1-1 et 1-2 du règlement technique rappelé en référence.

ANNEXE 4 DÉROULEMENT DU RASSEMBLEMENT ET DU SÉJOUR

18^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL FCD de VTT LOISIRS du 28 au 31 mai 2026 à Buhl (68)

Les horaires sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés en fonction du déroulement de cette activité.

➤ Jeudi 28 mai 2026

- ✓ De 15h00 à 18h30 : Accueil des participants - Contrôle des licences FCD - Remise du dossier d'accueil
- ✓ 18h30 : Présentation du rassemblement, de l'organisation et du parcours du vendredi 29 mai 2026
- ✓ 19h30 : Pot d'accueil
- ✓ 20h00 : Dîner

➤ Vendredi 29 mai 2026

- ✓ De 07h00 à 08h00 : Petit déjeuner
- ✓ 08h30 : Photos des participants, clubs, ...
- ✓ De 09h00 à 09h15 : Départ du circuit du matin
- ✓ De 12h15 à 13h30 : Déjeuner sur le site d'hébergement « Le Rimlishof »
- ✓ De 14h00 à 14h15 : Départ du circuit de l'après-midi
- ✓ Vers 17h00 : Retour aux hébergements
- ✓ De 18h30 à 19h00 : Débriefing de la journée et présentation du parcours du samedi 30 mai 2026
- ✓ 20h00 : Dîner

➤ Samedi 30 mai 2026

- ✓ De 07h00 à 08h00 : Petit déjeuner
- ✓ De 08h30 à 08h45 : Départ du circuit du matin
- ✓ De 12h15 à 13h30 : Déjeuner sur le site d'hébergement « Le Rimlishof »
- ✓ De 14h00 à 14h15 : Départ du circuit de l'après-midi
- ✓ Vers 17h00 : Retour aux hébergements
- ✓ 18h30 : Remise des récompenses suivie du cocktail de clôture
- ✓ 20h30 : Dîner de clôture

➤ Dimanche 31 mai 2026

- ✓ 07h00 à 09h00 : Petit-déjeuner
- ✓ À l'issue : Départ des participants

ANNEXE 6 PLAN DE SITUATION

18^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL FCD de VTT LOISIRS du 28 au 31 mai 2026 à Buhl (68)



VERS MURBACH
VERS LAUTENBACH / MARKSTEIN
Buhl
VERS GUEBWILLER / MULHOUSE / COLMAR
RUE DU MURBACH
RUE DE LA FABRIQUE
RUE DU 5 FÉVRIER
RUE DE LA GARE
COLLÈGE DU HUGSTEIN
D429
D430
VERS MURBACH
'U EXPRESS

Rimlishof
RUE DU RIMLISHOF

 Aéroport Bâle-Mulhouse

 Gare de Mulhouse, Colmar ou Bollwiller

 Traverser Guebwiller. Prendre la direction de Murbach. Le centre se situe à gauche, tout au bout du lieu dit « Le Rimlishof ».

Le Rimlishof
Centre de rencontres

Ouvert toute l'année !

3 Rue du Rimlishof
68530 BUHL – France

03 89 76 82 10 - info@rimli.com
www.rimli.com  Le Rimlishof

Conception Impression :  www.laboite-de.com.fr

ANNEXE 6 COMMUNICATION et PARTENARIAT

18^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL FCD de VTT LOISIRS du 28 au 31 mai 2026 à Buhl (68)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

À noter : Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tého avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tého prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tého afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.